### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2019

<u>Etaient présents</u>: Didier VALLVERDU - François SORET - Nathalie CASTELEIN - Rachel RIZZON - Claude DALLONS - Éric DUCROZ - Nicolas GUERITAINE - Michèle MAILLARD - Patrick MIESCH - Christine STEULLET.

<u>Absents excusés</u>: Christiane BOSSEZ qui a donné procuration à François SORET - Francette CUENAT - Christiane DONZÉ qui a donné procuration à Nathalie CASTELEIN - Patrick MONNIER - Rui-Paulo SEBASTIEN.

#### <u>DÉLIBÉRATION N° 68/19 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE</u> SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Eric DUCROZ comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019.

# DÉLIBÉRATIONN°69/19 :RENOUVELLEMENTDELACERTIFICATIONDELAGESTIONDURABLEDELAFORÊTCOMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1. Décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :
  - Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC,
  - De signer et respecter les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
  - De s'engager à mettre ne place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1: 2016
  - S'engagent à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.

- 2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC;
- 3. Autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

### <u>DÉLIBÉRATION N° 70/19 : RÉHABILITATION DU GYMNASE - ÉTUDES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – Exercice 2020</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°60/19 du 30 Septembre 2019 portant approbation du projet de réhabilitation du gymnase.

Ce projet est susceptible d'être subventionné au titre de la DETR – Opération développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne.

L'échéancier prévisionnel de réalisation ne prévoit pas de réalisation de travaux en 2020. C'est pourquoi, il convient dans un premier temps de solliciter la subvention DETR pour les études.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Opération développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne, d'un montant de 28 000 €
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T. (€)	Détail	Montant H .T. (€)	Taux (env.)
Opération n° 30	140 000.00 €	Aides Publiques sollicitées Conseil Départemental État (DETR) Région / Ademe	54 000.00 28 000.00 30 000.00	38.58 % 20 % 21.42 %
		. Autofinancement (fonds propres)	28 000.00	20 %
TOTAL	140 000.00 €		140 000.00 €	100.00 %

- ✓ **Fixe** la période de réalisation des études comme suit : année 2020
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

\_\_\_\_

## <u>DÉLIBÉRATION N° 71/19: MISE A DISPOSITION DU GYMNASE – ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase est mis à la disposition d'associations extérieures à la commune (cercle sportif Saint Augustin – Rimbach- Basket Ball, Athlélic Club Anjoutey Bourg, Association Bessoncourt Roppe club Larivière).

Il précise que les conventions passées avec ces associations arrivent à échéance et propose de les renouveler sous les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition du gymnase aux associations citées précédemment,
- Fixe comme suit les participations annuelles de chaque association :
  - ACAB: 120 euros
  - Cercle sportif Saint Augustin Rimbach: 180 euros
  - Association Bessoncourt Roppe Club Larivière : 120 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer une convention de mise à disposition du gymnase avec les associations concernées.

L'ordre du jour étant épuise, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

**Didier VALLVERDU**